



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL
ENSEIGNEMENT AGRICOLE

LUNDI 9 OCTOBRE 2017

Le Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre-Val de Loire présidé par Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le lundi 9 octobre 2017 à 14 heures à la DRAAF Centre-Val de Loire - Cité administrative Coligny à Orléans - en salle Sylvie Trémouille.

Étaient présents :

- *Au titre des représentants de l'Administration :*

Jean-Roch GAILLET	DRAAF - Directeur régional
Daniel PEZZIN	DRAAF - Chef du SRFD

- *Au titre des organisations syndicales représentatives des personnels : SNETAP/FSU*

Jocelyne BLOT	LPA de Blois
Frédéric CHASSAGNETTE	LEGTA de Tours-Fondettes
Sophie DRIEUX	LEGTA de Châteauroux
Alain GIDELLE	CFA de Tours-Fondettes
Richard LE MOIGN	LEGTA de Vendôme
Pierre RABIET	LEGTA de Chartres-La Saussaye
Aurélie ROUSSELET	LEGTA de Vendôme
Christine TAFFOREAU	LEGTA de Vendôme

Participaient également à la réunion :

Marie-Thérèse DESHAYES	Représentant les Directeurs d'EPLEFPA
Anne-Claire BONHOURE	DRAAF - adjointe au chef du SRFD

1. Installation du Comité Technique Régional Enseignement Agricole -

Monsieur Jean-Roch GAILLET ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité.

• **Quorum :**

8 représentants des personnels sont présents à l'ouverture de la séance : le quorum, fixé à la présence de 6 représentants des personnels sur 10, est donc atteint et le CTREA peut siéger valablement.

• **Composition du CTREA:**

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE informe que Monsieur Daniel FOURTIC a effectué une mobilité et est maintenant affecté au LEGTA de Vendôme.

Cette modification sera apportée à la décision de composition de l'instance.

• **Désignation des secrétaires de séance :**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration ainsi que par un représentant des personnels.

Les secrétaires de séance sont désignés : Madame Odile WILLEMETZ pour l'Administration et Monsieur Richard LE-MOIGN qui accepte le rôle de secrétaire-adjoint de séance pour les représentants des organisations syndicales.

2. Approbation de l'ordre du jour du CTREA du 9 octobre 2017

Monsieur GAILLET demande l'approbation de l'ordre du jour du CTREA.

- x approbation de l'ordre du jour du CTREA
- x approbation du procès-verbal du 10 février 2017
- x états généraux de l'alimentation
- x bilan de Rentrée Scolaire 2017
 - analyse des résultats aux examens
 - présentation des effectifs - rentrée 2017
 - dotations en personnels et moyens
- x présentation des projets d'évolution des structures pédagogiques - rentrée 2018
- x projets régionaux - Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) et Projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP)
 - x réflexion sur les objectifs 2017-2018 du PREA
 - x élaboration du PSEAP
- x questions diverses

Monsieur GAILLET indique qu'il a reçu des questions complémentaires qui seront traitées au fur et à mesure de la réunion ou en fin de réunion.

- x conséquences des annonces gouvernementales sur les contrats aidés (CAE-CUI) des lycées agricoles publics de la région (état des lieux par service et solutions envisagées)
- x état des lieux sur les AVS présents dans nos lycées (nombre d'AESH et/ou CAE-CUI par lycée) et perspectives de passage de supports CAE-CUI en AESH
- x méthode de travail et calendrier concernant les dotations ATLS et Vie Scolaire des lycées de la région (mise en œuvre des 2 notes de services du 16 février 2016)
- x suite du travail engagé l'an passé par le DR-TIC avec les personnels en charge de l'informatique (TFR et TIM) des lycées en vue de proposer au Conseil Régional une convention sur la maintenance informatique dans nos établissements
- x développement d'une offre de formation continue au CFAD 45 (mise en place à cette rentrée d'une décharge horaire de près d'un 1/3 temps un formateur en charge de la formation continue)
- x déclinaison dans les EPLEFPA de la région du « Plan 100% citoyen » - bilan de l'année scolaire 2016-2017 et perspectives

Monsieur CHASSAGNETTE ajoute qu'il a également transmis des questions à traiter de manière bilatérale en marge de l'instance.

L'ordre du jour est validé.

Avant de démarrer la séance, Monsieur CHASSAGNETTE soumet une requête d'organisation du calendrier. Il remercie qu'un calendrier prévisionnel des instances du premier trimestre ait été communiqué.

Monsieur Alain GIDELLE remarque que ce prévisionnel permet aux membres d'anticiper les emplois du temps des élèves/apprentis et de s'organiser pour être présent.

Monsieur CHASSAGNETTE réitère cependant la demande des représentants des personnels de privilégier le milieu de semaine (entre le mardi et le jeudi) pour fixer les réunions des instances, les collègues ayant une charge de cours importante les lundis et les vendredis.

Monsieur GAILLET expose que les agendas sont très tendus. Il rappelle que les réunions nationales mensuelles des DRAAF et des Chefs de SRFD, et les réunions avec le Préfet sont toujours fixées soit le mardi, soit le jeudi. Cela contraint les agendas.

Monsieur GAILLET est sensible à ce que les instances de concertation se tiennent avec des représentants des personnels présents. Aussi, il s'engage à être vigilant à privilégier le plus possible le mardi ou le jeudi pour programmer les dates de ces séances.

Monsieur CHASSAGNETTE est attaché à un cadencement de 3 réunions du CTREA par an, en se calant sur les échéances du calendrier de la carte des formations et notamment des réunions des groupes de travail du CAEN.

Pour l'année scolaire 2016-2017, il n'y a eu que 2 réunions de l'instance puis une réunion en groupe restreint début juillet. Monsieur CHASSAGNETTE demande que pour l'année scolaire 2017-2018, le calendrier prévoit 3 réunions.

Monsieur GAILLET est favorable à cette proposition et confirme que **3 dates de réunion du CTREA seront fixées pour cette année scolaire.**

3. Approbation du procès-verbal du 10 février 207 et suivi de l'instance

✓ Approbation du procès-verbal du 10 février 207

Monsieur Daniel PEZZIN demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance réunie le 10 février 2017.

Une remarque est formulée qui est intégrée dans le procès-verbal.

- page 4 - §4 : Monsieur CHASSAGNETTE demande de compléter le paragraphe en ajoutant « l'accompagnement personnalisé » dans la sécurisation des HSE.

Le procès-verbal est modifié comme suit :

« Il reprend également la réflexion sur la « sécurisation » des « HSE ». Aujourd'hui, seul le volume horaire consacré aux EIE - enseignements à l'initiative de l'établissement *et de l'AP - accompagnement personnalisé* - est inscrit dans la DGH des établissements. Tous les autres dispositifs d'individualisation dépendent de l'enveloppe d'heures supplémentaires exceptionnelles (HSE) accordée par la DGER. Cette enveloppe varie d'une année scolaire à l'autre et se restreint chaque année. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur GAILLET remercie les membres de leur relecture attentive.

Le procès-verbal est adopté.

✓ Point de suivi des décisions actées lors du CTREA du 10 février 2017

Avant de venir au tableau de suivi des décisions, Monsieur CHASSAGNETTE souhaite faire un point sur la question des « publicités mensongères des MFR ».

Il suggère de saisir la conseillère juridique interrégionale en vue d'une analyse juridique approfondie. Il informe qu'au regard des textes qui sont produits sur les dépliants de communication des MFR, il n'hésitera pas à déposer plainte.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que la DRAAF ait un discours ferme vis-à-vis de ces établissements.

Monsieur GAILLET relève que malheureusement, la conseillère juridique interrégionale est en arrêt maladie depuis plus de 6 mois.

Monsieur PEZZIN informe qu'un nouveau délégué régional au CNEAP (enseignement agricole privé temps plein) et un nouveau délégué départemental des MFR dans l'Indre-et-Loire ont été récemment affectés.

Il propose de travailler sur une convention cadre.

Monsieur CHASSAGNETTE analyse la problématique comme plus vive dans le département de l'Indre-et-Loire. Il dit qu'il transmettra à la DRAAF les éléments de publicités diffusées par les MFR recensés par les membres du CTREA.

Monsieur PEZZIN s'engage à rencontrer les représentants régionaux et départementaux des établissements privés temps plein et MFR d'ici la fin de l'année civile pour faire le point sur cette problématique et envisager la rédaction d'une convention de cadrage sur la communication.

Madame Anne-Claire BONHOURE présente ensuite les points de suivi de l'instance.

- ***Elaboration d'un dépliant de communication "présentation des formations et des métiers de la filière industries agroalimentaires".***

Madame BONHOURE rappelle qu'il avait été validé de réaliser un document de présentation des formations et des métiers de la filière IAA.

Ce document comprendrait 2 volets : un volet à destination des jeunes et de leurs familles et un volet destiné aux employeurs.

Elle expose que la DRAAF a réalisé un projet de dépliant du volet n°1. Ce document est soumis pour avis et amendements à Monsieur Pierre RABIET au titre du CTREA et à l'équipe de l'EPLFPA de Chartres-La Saussaye.

En ce qui concerne la plaquette destinée aux employeurs (volet n°2), un groupe de travail auquel Monsieur RABIET participera sera réuni au LEGTA de Chartres dans le courant du trimestre pour élaborer le texte.

Les entreprises seront ensuite associées pour finaliser ces plaquettes.

Monsieur PEZZIN note que le SRFD s'est investi dans l'élaboration de ces documents, malgré l'absence d'implication de l'AREA - Association régionale des entreprises alimentaires, nouvelle appellation de l'ARIAC - Association régionale des Industries agroalimentaires de la région Centre-Val de Loire.

Monsieur RABIET observe pourtant que l'AREA est partenaire de la DRAAF.

Monsieur CHASSAGNETTE se réjouit qu'en dépit de l'absence de retour de l'AREA, le projet de communication sur la filière IAA avance. Il est satisfait du repositionnement du groupe de travail au niveau de l'EPLFPA de Chartres en associant Monsieur RABIET au titre du CTREA.

Il invite à associer les entreprises de l'industrie agro-alimentaire qui avaient participé aux groupes de travail des assises régionales de l'agro-alimentaire.

Madame BONHOURE confirme que cette approche sera privilégiée. Elle rappelle également le travail de communication - élaboration de publications téléchargeables en ligne - conduit l'année dernière avec les services régionaux de l'ONISEP avec l'appui du lycée agricole de Chartres.

S'agissant des documents de communication, Monsieur RABIET demande si la plaquette de communication spécifique sur les 2^{ndes} GT a été finalisée.

Madame WILLEMETZ répond par l'affirmative. Cette brochure est achevée et téléchargeable sur le site de la DRAAF mais il n'en a pas été fait d'impression.

Monsieur CHASSAGNETTE suggère de faire une information formelle et/ou un rappel aux établissements et d'en faire un tirage « papier » pour que les établissements puissent en disposer dans les forums de l'orientation.

Monsieur PEZZIN incite les établissements à s'emparer de ce document pour le diffuser largement aux publics ciblés.

Madame BONHOURS étudiera les conditions d'une impression.

- ***Mise en œuvre des dispositifs d'individualisation***

S'agissant de la mise en œuvre de formations sur les dispositifs d'individualisation, Madame BONHOURS informe de l'organisation d'une formation sur la mise en place du tutorat au début de l'année 2018.

Elle sollicite à nouveau chacun pour faire connaître les besoins en formation de façon précise de manière à cibler les actions à organiser.

Monsieur CHASSAGNETTE relit les termes des pages 4 et 5 du compte-rendu du CTREA du 10 février 2017 qui orientent les besoins de formation des personnels. Il s'agit de dépasser l'idée d'une formation « descendante » mais plutôt axée sur l'échange de pratiques.

Il demande de partager cette problématique avec l'Education nationale et de regarder ce qui est proposé dans le plan académique de formation. Il suggère de s'intéresser dans un premier temps, à la question de l'accompagnement personnalisé en particulier.

Monsieur CHASSAGNETTE constate également que l'attribution des HSE « Individualisation » est très chaotique et que « chacun bricole dans son établissement ».

Monsieur LE-MOIGN délore le manque de lisibilité quant à l'attribution des heures qui ne permet pas de définir de manière précise un programme de formation.

Madame Sophie DRIEUX exprime l'attente des enseignants qui peut être très différente s'ils enseignent en Bac Pro ou en Bac Général par exemple.

Elle confirme que les personnels attendent plutôt un échange de pratiques qui permet un dialogue entre les participants. Cela est aussi enrichissant qu'une formation « magistrale ».

Monsieur CHASSAGNETTE ajoute que les nouvelles modalités d'attribution des HSE définies par note de service pour la rentrée scolaire 2017 vont également modifier la demande de formation.

Monsieur CHASSAGNETTE signale les conditions compliquées de mise en place de cette nouvelle note de service - tant dans les délais arrêtés par l'administration centrale que dans la notion de projet qu'elle impose.

Il lui semble nécessaire de redonner de la cohérence entre les dispositifs - individuels et collectifs - et de faire du lien entre les dispositifs clairement définis et bornés en volume horaire "accompagnement personnalisé (AP)" et "enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE)" et les autres dispositifs d'individualisation complémentaires.

Monsieur RABIET regrette une répartition des heures par une unique entrée administrative et pointe l'importance de la dynamique d'équipe.

Monsieur PEZZIN expose que dans l'analyse des dossiers rendus par les établissements en vue de l'attribution des volumes horaires des dispositifs individualisation, le SRFD a choisi une méthodologie mixant les effectifs concernés et la dynamique de projet.

Il est conscient que les demandes des établissements n'ont pas pu être satisfaites dans leur intégralité. Il déclare qu'une attention particulière a été portée à l'appropriation des projets par les équipes.

Il souligne également la nécessité de procéder à une évaluation des projets en fin d'année scolaire.

Il rapporte que globalement, le volume horaire attribué cette année est plus important que celui attribué pour l'année scolaire 2016-2017. Cependant que le déploiement des projets sur plusieurs années sera compliqué et il y a un risque de devoir écrêter en année n+1 les établissements qui auront mis en place une dynamique.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque qu'en région Centre-Val de Loire, des enquêtes ont été conduites par le SRFD permettant un suivi du dispositif.

Il maintient la demande des représentants des personnels de poursuivre régulièrement ces enquêtes.

Il est nécessaire, en effet, de connaître les conditions d'utilisation de moyens délégués pour mettre en œuvre ces dispositifs, en mobilisant les proviseurs-adjoints.

Il demande que les résultats de cette enquête soient présentés lors du prochain CTREA.

Monsieur PEZZIN observe la difficulté de procéder à l'analyse des dossiers et à procéder à l'évaluation. Il réfléchit à travailler de manière collective et partagée. Il envisage d'établir une sorte de comité de pilotage qui permettrait de se détacher d'une lecture trop administrative.

Monsieur CHASSAGNETTE rebondit sur ce point qui génère des inquiétudes de la part des représentants des personnels.

La note de service renvoie au seul SRFD l'analyse des projets établis par les établissements mettant le point sur la limite de la capacité des services à apprécier les dossiers et à aller au-delà d'un travail de répartition en gestion.

La proposition faite par le Chef du SRFD d'envisager un travail participatif est intéressante.

Il rappelle l'intérêt des dispositifs d'individualisation pour accompagner les jeunes en difficulté. Par ailleurs, cela leur est dû, puisque la réforme de la voie professionnelle et du lycée, le prévoit.

Il fait référence à la mise en place d'un groupe de travail au début de la réforme du lycée pour co-construire des fiches de recommandations partagées. Celles-ci permettraient de définir des orientations communes sur le contenu des séances d'accompagnement personnalisé, notamment.

Points d'attention

- * formation « dispositifs d'individualisation » privilégier l'organisation de groupes d'échange de pratiques - en s'appuyant si besoin sur le plan académique de formation
- * présenter au prochain CTREA, les résultats de l'enquête annuelle de suivi de la mise en œuvre du dispositif « individualisation »
- * envisager la (re)mise en place de groupes de travail pour co-construire des fiches de pratiques communes.
- * constituer un comité de pilotage d'analyse des projets déposés par les établissements et envisager les conditions d'une évaluation

- **Rénovation Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole - CGEA :**

Madame BONHORE annonce qu'une session de formation est organisée le 17 novembre 2017 au LEGTA de Châteauroux. Selon les besoins remontés, d'autres sessions pourront être organisées sur des points plus spécifiques.

Monsieur CHASSAGNETTE pointe la question des supports « polyculture-élevage » et « grandes cultures » qui nécessitent de mettre en œuvre l'accompagnement nécessaire.

- **Informatique - suivi du groupe de travail :**

Madame BONHOURS relate que le groupe de travail issu du CTREA composé des Techniciens informatique, d'un représentant des enseignants TIM et d'un représentant des chefs d'établissement s'est réuni le 9 mai 2017.

A la suite, le DR-TIC a réuni les Techniciens Formation Recherche Informatique (TFR) et les enseignants des Technologies de l'Information et du Multimédias (TIM) - fin juin 2017 avec pour objectif, l'élaboration d'une convention DRAAF-Conseil régional sur la répartition des tâches entre le Conseil régional et les établissements (pour la rentrée scolaire 2018) et l'évaluation de la sécurité informatique.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que les collègues ont été déçus du décalage entre les décisions arrêtées lors du groupe de travail du 9 mai 2017 et la mise en œuvre lors de la réunion des équipes fin juin.

En effet, la méthodologie participative et contributive qui avait été arrêtée en mai n'a pas été suivie.

Il regrette cet état de fait et ajoute que les collègues TFR sont particulièrement en attente. Quelques uns sont en souffrance et s'interrogent sur le devenir de leurs missions.

Il y a urgence à lister les leviers sur lesquels les personnes ressource informatique (PRI) pourraient intervenir pour optimiser les délais de réponse aux demandes des usagers et donner du sens à leur travail.

Il dit que les TFR sont prêts à contribuer au travail d'écriture de la convention et à la construction d'un référentiel - socle commun de pratiques.

Ils sont par ailleurs conscients, que la préparation de la convention régionale - DRAAF - Conseil régional - établissements - GIP Récia pour formaliser les points d'intervention sera progressive.

Monsieur CHASSAGNETTE appuie la demande des représentants des personnels pour que le DR-TIC accompagné par le SRFD aborde ces points lors du prochain regroupement des TFR et des TIM.

Monsieur PEZZIN indique que le DR-TIC et le SRFD sont tout à fait disposés à travailler en ce sens, comme cela a été évoqué lors du groupe de travail de mai 2017.

Il rappelle cependant que le DR-TIC n'est affecté à cette mission qu'à hauteur d'un mi-temps.

A la rentrée scolaire, il a eu à gérer exclusivement le déploiement de nouvelles applications informatiques de l'enseignement agricole.

Monsieur GAILLET explicite la situation des BOP : le BOP 143 consacré aux personnels des établissements d'enseignement agricole n'est pas affecté par les contraintes budgétaires.

En revanche, le BOP 215 sur lequel est adossée la dotation de la DRAAF hors service de l'alimentation, sera impacté par les restrictions d'effectifs

Dans ces conditions, il ne lui est pas possible d'affecter du temps supplémentaire à la mission de DR-TIC.

Monsieur CHASSAGNETTE déplore toute la fragilité du système.

Un échange s'en suit sur l'utilisation des tablettes numériques dans les établissements scolaires et les difficultés que les utilisateurs rencontrent.

Monsieur PEZZIN constate que ce dossier est très technique. Il y a souvent un fossé énorme entre les grandes orientations retenues et les possibilités ou la méthodologie de mise en œuvre concrète sur le terrain.

Chacun a la même volonté et l'ambition de faire progresser le numérique dans les établissements, mais il peut y avoir des contraintes techniques qui alourdissent et/ou ralentissent la réalisation.

Monsieur CHASSAGNETTE insiste sur la nécessité de séquencer les étapes de l'élaboration du conventionnement avec le GIP Récia notamment. Dans un premier temps, s'attacher à la rédaction du projet de conventionnement puis dans un deuxième temps, prévoir un échange avec le GIP Récia. La concrétisation de ce travail sera la signature de la convention.

Il rappelle que Monsieur Jean-Luc LAGADEC, DR-TIC a mentionné plusieurs fois le fait que le GIP Récia pourrait être ouvert aux particularités de l'enseignement agricole et aux compétences des TFR.

Monsieur PEZZIN redit que le transfert de la gestion des TFR Informatique à la compétence du Conseil régional n'est pas à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'ambiguïté sur le positionnement du Ministère et de la DRAAF sur ce point.

En parallèle, la DRAAF a souhaité que les EPFLEPA bénéficient des mêmes services du GIP Récia que les EPLE de l'Education Nationale - tout en mobilisant les compétences des TFR. Cependant, dans la mise en œuvre du déploiement du dispositif régional qui est effectué par tranches, les établissements d'enseignement agricole sont placés dans la dernière tranche d'intervention - cela complique sans doute les relations et l'appui apporté par le GIP Récia.

Monsieur PEZZIN ajoute qu'il est attentif à faire avancer ce dossier. Il comprend également que la situation n'est pas confortable pour les TFR.

Points d'attention

- × **fixer les étapes de l'élaboration de la convention régionale - DRAAF - Conseil régional - établissements - GIP Récia pour une finalisation à la rentrée scolaire 2018.**
- × **associer les TFR et les TIM à la formalisation des points d'intervention des personnes ressource informatique des établissements sur les systèmes informatiques des établissements**

- ***Accueil des jeunes en situation de handicap***

Madame BONHORE annonce que le guide méthodologique sur l'accueil des jeunes en situation de handicap sera formalisé début novembre et remis aux Auxiliaires de Vie Scolaire - AVS, lors de leur formation d'adaptation à l'emploi.

Elle informe par ailleurs que la formation sur le « plan d'accompagnement personnalisé - PAP » programmée ce 9 octobre 2017 a été annulée faute d'inscrits.

Madame DRIEUX se déclare très étonnée qu'il n'y ait pas eu d'inscrits alors qu'il y a un réel besoin et que la mise en œuvre de ces dispositifs pose réellement des difficultés dans les établissements.

Madame Christine TAFFOREAU observe que les avis de stage sont noyés dans la masse des mails à traiter et que les enseignants oublient de faire la démarche de s'inscrire.

Monsieur CHASSAGNETTE invite à lister des actions prioritaires et une inscription plus incitative à ces formations, en relayant auprès des chefs d'établissement de manière plus pressante.

Monsieur LE-MOIGN constate que ces sujets doivent être traités en début d'année mais qu'à cette période les enseignants sont pris par les cours.

Madame DRIEUX suggère de réaliser des envois d'avis de stage plus ciblés.

Madame BONHORE explique que les formations peuvent également être organisées sur site pour faciliter la participation, dès lors qu'il y a une mobilisation collective dans un établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE informe que le congrès du SNETAP du 18 octobre 2017 qui se tiendra à Paris fera une large place à la question de la capacité de l'enseignement agricole à accueillir les jeunes en situation de handicap.

Il fait remarquer que cette mission est de plus en plus compliquée à concrétiser dans les établissements.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que l'enseignement agricole soit considéré comme « spécialisé » dans l'accueil des jeunes en difficultés scolaires ou souffrant de « troubles des apprentissages ».

Il convient d'être très vigilant au message qui est véhiculé sur ce point.

Monsieur PEZZIN partage cette appréciation quant au positionnement de l'enseignement agricole dans le tissu d'accueil des jeunes en délicatesse avec le système scolaire et en situation de handicap.

S'agissant du **guide méthodologique sur l'accueil des jeunes en situation de handicap**, Monsieur CHASSAGNETTE demande que les membres du CTREA puissent faire une lecture préalable de l'ébauche.

Madame BONHOURS propose que le texte soit transmis « en l'état » avant la mise en forme programmée fin octobre.

- ***Elaboration du PSEAP***

Madame BONHOURS relate que les représentants des personnels s'étaient engagés à transmettre une contribution.

Monsieur CHASSAGNETTE confirme cet objectif mais le temps a manqué.

Il propose de faire parvenir les éléments au retour des vacances de Toussaint pour le prochain **groupe de travail d'élaboration du PSEAP qui se réunira prochainement**.

La date du prochain groupe de travail est fixée au mercredi 8 novembre - 9h30 à la DRAAF.

4. Etats généraux de l'Alimentation

Monsieur GAILLET souhaite faire une présentation rapide des états généraux de l'alimentation qui ont été lancés le 20 juillet 2017 par le Ministre de l'Agriculture, Stéphane TRAVERT. Il mentionne le fait que 11 ministères sont impliqués dans le projet.

Il explique que ces états généraux de l'alimentation ont vocation à être un temps de réflexion partagée et de construction de solutions nouvelles pour les 2 grands chantiers : un premier chantier consacré à la création et à la répartition de la valeur et un deuxième chantier portant sur une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

Les débats associent l'ensemble des parties prenantes : monde agricole, industrie agroalimentaire, distribution, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, ONG, secteur associatif (œuvres caritatives, notamment)

Entre la fin du mois d'août et la fin du mois de novembre, 14 ateliers thématiques sont organisés au niveau national ¹.

Monsieur GAILLET expose qu'en région Centre-Val de Loire, le préfet de région a souhaité décliner localement ces états généraux. Les travaux se dérouleront au lycée agricole de Chartres-La Saussaye, le lundi 16 octobre 2017.

Monsieur GAILLET précise que le partenariat avec le Conseil régional est très fort.

Près de 200 personnes sont déjà inscrites à ce séminaire de réflexion et d'échanges : des élus, des représentants du monde agricole, de la transformation, de la distribution ainsi que des représentants d'association notamment de consommateurs.

Il indique que le monde agricole et les entrepreneurs de l'agro-alimentaire sont très présents ainsi que le monde associatif.

¹ connaître les 14 ateliers thématiques nationaux <http://agriculture.gouv.fr/egalim-pourquoi-des-etats-generaux-de-lalimentation>

Madame BONHOURE détaille les 6 ateliers thématiques régionaux.

- * Quel impact du développement des circuits courts et des circuits de proximité sur la logistique, la sécurité alimentaire et la traçabilité environnementale des modes de production ?
- * Comment conquérir de nouvelles parts de marchés sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine français en France et dans le monde ?
- * Comment lutter contre le gaspillage au niveau de tous les maillons de la filière, de l'exploitation à la consommation ?
- * Comment créer et mieux répartir la valeur tout au long de la filière ?
- * Comment réussir la transition écologique et solidaire en permettant aux populations défavorisées d'avoir accès à une alimentation de qualité et en luttant contre l'insécurité alimentaire ?
- * Préparer l'avenir : quels métiers, quelles formations, quels investissements, quels accompagnements, quelle recherche ?

Monsieur GIDELLE interroge sur la présence de l'enseignement agricole dans ces états généraux.

Monsieur GAILLET concède qu'au niveau national, l'enseignement agricole n'est que trop peu représenté voire absent. En effet, il n'est inscrit que dans le 14^{ème} atelier transversal intitulé « stratégie et avenir ».

Au niveau régional, le parti a été pris d'associer plus largement l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE déplore la position arrêtée au niveau national et se réjouit qu'au niveau régional l'enseignement agricole n'ait pas été oublié. Il est cependant surpris que le CTREA n'ait pas été associé à la préparation de ce séminaire, d'une part, et que, d'autre part, les membres n'aient pas reçu d'invitation à ce temps fort régional.

Monsieur GAILLET est tout à fait favorable à la participation de membres du CTREA. Il invite à prendre contact avec son secrétariat en vue de recevoir l'invitation et procéder à l'inscription aux différents ateliers.

Madame BONHOURE alerte sur le fait que les places ont été contingentées au regard de la capacité d'accueil et que les équipes de direction des établissements ont été informées et invitées.

5. Point sur la rentrée scolaire 2017

• Résultats aux examens - session 2017 :

Madame BONHOURE commente de manière sommaire les tableaux présentés dans les documents transmis aux membres du CTREA et laisse la place à l'échange.

S'agissant de la voie professionnelle, Monsieur CHASSAGNETTE constate l'étiage habituel des résultats des jeunes préparés par la voie de l'apprentissage.

Il se dit satisfait que le Ministère de l'agriculture ait engagé la démarche de réécriture de l'épreuve de contrôle du Bac Pro.

Il émet en revanche une forte inquiétude sur la réussite des jeunes issus de Bac Pro inscrits en BTSA et sur l'accompagnement que les établissements sont capables de mettre en œuvre.

La DGER n'a pas avancé sur cette problématique de la transition « Bac pro » vers le BTSA, alors même que les orientations affichées sont d'accroître le nombre de jeunes issus du Bac Pro inscrits en BTSA.

Monsieur CHASSAGNETTE relate qu'une démarche expérimentale a été initiée par l'Education nationale dans certaines régions dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Il invite à ce que l'enseignement agricole soit associé aux travaux qui seront conduits si l'expérimentation était également engagée en région.

Monsieur PEZZIN constate que dans le recrutement en BTSA, les établissements ont encore tendance à privilégier les dossiers de jeunes issus du Bac Général S qui constituent pourtant un public plus volatile.

Il reconnaît que la stratégie de recrutement des jeunes issus de Bac Pro en BTSA n'est pas suffisamment approfondie.

Monsieur GIDELLE fait part des difficultés que pose l'accueil de ces jeunes en apprentissage, notamment.

Madame DRIEUX et Monsieur LE-MOIGN observent que la proportion de jeunes qui s'orientent dans nos formations par défaut a augmenté.

De plus, nombre de ces jeunes n'ont pas les pré-requis suffisants pour suivre convenablement la formation de BTSA et les établissements n'ont pas les moyens de les accompagner pour les « remettre » au niveau.

Monsieur GIDELLE met l'accent sur le taux d'échec : 25% des jeunes sont ajournés à l'examen du BTSA.

Monsieur PEZZIN partage le besoin d'accompagnement personnalisé des jeunes de Bac Pro. Il pense qu'il faudrait compléter l'étude en regardant les taux de réussite de ces jeunes en BTSA en 3 ans (2 années et une année de doublement).

S'agissant des résultats en BTSA ACSE, Monsieur PEZZIN relève un recrutement faible spécifique à notre région. La donne n'est en effet pas la même dans les autres régions.

Monsieur CHASSAGNETTE montre que cela milite en faveur d'un refus catégorique de toute demande de nouvelles ouvertures.

Quant aux résultats et au recrutement en BTSA Aménagements Paysagers, Monsieur PEZZIN explique que la réforme du BTSA qui est désormais plus orienté sur l'opérationnel « gestion de chantier » que sur « le projet » a pu démotiver de bons candidats.

S'agissant des tableaux de présentation des examens pour les formations relevant de l'apprentissage, Monsieur GIDELLE remarque qu'il serait intéressant de distinguer la formation par apprentissage « public » et par les centres « privés ».

• Effectifs scolarisés dans l'Enseignement Agricole - rentrée 2017

Madame BONHORE présente sommairement les chiffres de la rentrée et propose d'échanger sur les tableaux qui ont été remis aux membres du comité.

Monsieur CHASSAGNETTE met l'accent sur les effectifs des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. Il cite l'exemple du LPA de Montoire-sur-le-Loir où 32 jeunes sont accueillis en 4^{ème} et relaye un courrier que les personnels de cet établissement vont adresser au SRFD en vue d'étudier les possibilités de dédoublement des cours.

Monsieur PEZZIN est conscient de la difficulté pour les enseignants à gérer une classe chargée et sait que les personnels sont particulièrement investis.

En ce qui concerne les effectifs des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, Monsieur PEZZIN souligne des stratégies différentes dans chaque département selon les consignes données par les directions académiques.

Il mentionne que les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} peuvent être considérées localement par les collèges comme une alternative dans des situations de remédiation. C'est le cas par exemple, à Châteauroux.

Monsieur GAILLET note qu'il n'y a pas d'orientation claire sur ce point au niveau national.

Monsieur CHASSAGNETTE invite à porter ce questionnement dans un Comité académique de l'Education nationale (CAEN).

En effet, il est important de connaître le positionnement de l'Education nationale en matière de classe de 4^{ème} et de 3^{ème} : l'Education nationale voit-elle l'enseignement agricole comme un système complémentaire ou comme un système d'accueil d'un public en grande difficulté d'apprentissage.

Il insiste sur le fait que l'enseignement agricole fait partie intégrante du service public de l'éducation.

Il ne faudrait pas que ces classes de 4^{ème} et de 3^{ème} de l'enseignement agricole soient considérées uniquement comme des alternatives dans des situations de difficultés extrêmes - scolaires ou sociales - ou dans des situations de gestion du handicap.

Monsieur GAILLET accueille favorablement la proposition d'un échange en CAEN. Il considère cependant que les positions et les réponses apportées peuvent être différentes dans des établissements urbains ou dans un territoire plus rural.

Monsieur CHASSAGNETTE montre que le document présentant les effectifs ne met en avant que les relèvements de seuils. Il suggère d'afficher également les seuils qui ont été abaissés.

Madame WILLEMETZ précise que ce qui figure dans le document des effectifs sont les relèvements de seuils qui ont été établis fin juin - au regard des taux de pression d'affelnet.

Monsieur CHASSAGNETTE cite par exemple la baisse du seuil de 32 à 24 places - en 2^{nde} Pro du Bac Pro Aménagements paysagers au LEGTA de Châteauroux. Cela contribue à fragiliser l'outil.

Monsieur PEZZIN n'a pas l'impression que la voilure ait été réduite au mois de juin. Certains seuils ont pu être abaissés dans le cadre du dialogue de gestion en accord avec les établissements dans le courant de l'année scolaire dernière compte-tenu des effectifs réels.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que pour quelques classes, le seuil de contractualisation a été dépassé et que les dédoublements réglementaires ne sont ainsi pas respectés. Il émet les plus grandes réserves quant à cette pratique du « sur-booking ».

Il relate par ailleurs, le cas de jeunes redoublants qui ont été orientés vers un autre établissement pour éviter certain déboulement. Même si cela ne concerne que quelques jeunes, il dénonce l'aspect violent de ces décisions à titre personnel pour ceux-ci.

Madame DRIEUX relève également que des choix d'EIL pour les élèves de STAV ont fortement été orientés selon les places disponibles dans l'établissement.

S'agissant du devenir des jeunes ajournés du Bac Pro, Madame DRIEUX pointe le nombre important de jeunes pour lesquels le devenir « après le Bac Pro » n'est pas renseigné.

Monsieur PEZZIN explique que l'enquête est envoyée dans chaque établissement - charge pour les services de compléter ces enquêtes.

Les élèves ajournés au Bac Pro seront intégrés dans la base du système informatique « décrochage scolaire ».

Madame Marie-Thérèse DESHAYES constate que ces chiffres interpellent sur le positionnement de la formation et du diplôme Bac Pro et sur sa capacité à insérer.

Monsieur LE-MOIGN s'interroge sur ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour réussir à « accrocher » ces jeunes.

Il s'inquiète par ailleurs d'une forte progression de jeunes en difficulté de lecture, allant au-delà des troubles dits « dys ». Nombre d'entre-eux - à des degrés divers - ne savent pas lire et ne comprennent donc pas les consignes.

S'agissant du tableau de suivi des jeunes inscrits en classes préparatoires CPGE, Monsieur GIDELLE cible le taux de pression élevé à l'entrée en classe préparatoire Technologie-Biologie. Il invite à étudier un relèvement du seuil.

Monsieur PEZZIN explicite que l'accès à cette classe est spécifique aux élèves de bac technologique - STAV ou STL.

Les jeunes préparent un concours d'accès aux écoles supérieures spécifique. Le nombre de places réservées à ce type de concours est limité. C'est pourquoi la capacité d'accueil en CPGE - TB est contingenté à 24 places pour ne pas mettre les élèves en échec.

Madame DRIEUX remarque une erreur sur la capacité d'accueil du BTSA Agronomie-Productions Végétales au LEGTA de Châteauroux : ce n'est pas 16 mais 24 places ouvertes.

Après vérification, Madame BONHOURE confirme qu'il y a en effet une erreur de saisie sur les tableaux récapitulatifs, le seuil ayant été relevé cette année au mois de mars 2017.

Monsieur GAILLET quitte la séance à 16h30

• Moyens et Dotation en personnels

** En ce qui concerne la *dotation globale horaire - DGH*, Monsieur PEZZIN commente une évolution positive de la dotation liée aux éléments de « dédoublement » et à l'ouverture du BTSA Technico-commercial au LPA d'Amboise.

Il explique qu'il a été procédé à des réajustements au cours de l'été selon les effectifs des classes. Une balance s'est opérée entre les classes moins chargées et les plus chargées.

Répondant à la question de Madame Jocelyne BLOT, Monsieur PEZZIN assure que les structures seront abondées pour l'ouverture de la 2^{ème} année du BTSA.

** S'agissant des *capacités d'accueil*, Monsieur PEZZIN indique que la DRAAF et l'équipe de direction du LEGTA de Tours-Fondettes travailleront à inscrire la 3^{ème} classe de 2^{nde} GT dans le paysage du bassin de l'Education nationale pour la rentrée 2018.

En effet, l'impact de la poussée démographique n'est pas significatif dans l'enseignement agricole et la pression des familles ne s'est pas concrétisée.

Au LEGTA de Chartres-La Saussaye, Monsieur PEZZIN ne peut qu'observer un étiage très bas alors que paradoxalement, la poussée démographique dans l'Eure-et-Loir est forte. Force est de constater que celle-ci ne profite à aucun établissement - public ou privé - de l'enseignement agricole dans ce département.

Il conviendra de faire une analyse partagée et de définir une stratégie partagée avec les services de l'Education nationale.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que cela fasse partie des priorités de la DRAAF. Le Rectorat avait donné des signes favorables de partenariat renforcé pour cet établissement.

Il estime la situation angoissante pour cet établissement.

Il note également que la demande d'ouverture de 2^{nde} Pro Nature-Jardin- Paysage-Forêt inscrite en priorité n°1 sur la carte de l'évolution des structures pédagogiques l'année dernière n'apparaît plus - ni en priorité, ni simplement dans la liste.

Il souhaite qu'un groupe de travail se constitue autour de cet établissement pour envoyer un signal positif aux équipes.

Monsieur PEZZIN concède que cet établissement vit « sous perfusion ». En effet, les moyens qui y sont consacrés sont importants avec des formations à petits groupes-classes.

La stratégie d'ouvrir une nouvelle classe de 2^{nde} Pro n'est pas nécessairement satisfaisante dans la mesure où elle contribuerait à éparpiller plus encore l'offre de formation.

En revanche, l'idée d'ouvrir un EIL « Transformation des produits alimentaires » en STAV est plutôt positive, même s'il n'y a pas eu de candidats cette année.

Monsieur CHASSAGNETTE note que les locaux spécifiques de la halle technologique devraient être exploités.

Monsieur PEZZIN confirme que le Conseil régional va devoir faire des choix dans les investissements à réaliser dans cet établissement. Il regrette la difficulté à accrocher le public sur ce pôle de compétences qu'est la filière agro-alimentaire.

Monsieur CHASSAGNETTE fait un bref rappel historique.

Les équipes ont commencé par travailler sur un projet de BTSA Aménagements paysagers. Mais, à l'époque, le DRAAF avait déposé un moratoire sur ce niveau de formation puisque 4 établissements de la région avaient déposé le même dossier et que la profession n'était pas favorable à ouvrir des formations de niveau III.

Ensuite les équipes ont travaillé sur un projet de Bac Pro Aménagements Paysagers qui était positionné en priorité n°1 depuis quelques années et qui a disparu de la liste cette année.

Il faut être vigilant au message qui est renvoyé aux équipes qui ne comprennent pas.

Il rapporte que le chef d'établissement n'était pas favorable à ce projet.

Monsieur CHASSAGNETTE insiste pour que la DRAAF apporte un soutien aux équipes de cet établissement.

Monsieur PEZZIN répond que la DRAAF incite les équipes à travailler sur le projet d'établissement et à renforcer le pôle agro-alimentaire. C'était l'objectif recherché dans la mise en œuvre d'une 3^{ème} EIL en Bac STAV.

Par ailleurs, il y a des pistes à développer sur l'atelier de transformation et sur les circuits de proximité. Une dynamique portée par la DDT et la Chambre d'agriculture est engagée dans le département.

Il reconnaît que dans ces conditions, l'atelier agro-alimentaire nécessitera une restructuration.

Monsieur PEZZIN précise que les vents sont favorables. Il faut que l'établissement réussisse à attirer un public plus urbain du fait du tarissement du potentiel de jeunes enfants d'agriculteurs à former.

Dans le département de l'Eure-et-Loir, l'approche démographique est différente selon les bassins. Dans le Perche, la population est très peu mobile, alors que dans la plaine des grandes cultures de la Beauce, les enfants d'agriculteurs choisissent un parcours d'études qui ne passe pas forcément par l'enseignement technique agricole.

Il incite à réfléchir et à mûrir les choix de propositions d'ouverture en regardant également ce qu'offrent les autres établissements. Il cite le choix retenu par le LEAP de Nermont sur le numérique.

Monsieur CHASSAGNETTE expose que les équipes sont désorientées.

Monsieur PEZZIN explique que le débat a eu lieu en conseil d'administration.

L'établissement bénéficie d'une bonne image auprès de la profession qui est prête à le suivre. En effet, l'établissement est fédérateur pour la profession. Il cite pour exemple le temps investi sur l'exploitation agricole par la Chambre d'agriculture.

Malheureusement, le recrutement ne suit pas la même spirale ascendante.

Monsieur GIDELLE a remarqué qu'il n'y a pas suffisamment de liens entre les centres - lycée et CFA, notamment. Cela rejoint la problématique du travail autour du projet d'établissement.

Revenant aux documents et au tableau de présentation des taux de pression, Monsieur CHASSAGNETTE annonce que la DGER va diffuser une note indiquant le nombre d'élèves et étudiants qui n'ont pas pu être accueillis dans l'enseignement agricole - en s'appuyant sur les vœux n°1 et n°2 du dispositif Affelnet et d'APB.

Il demande que le même type de document puisse être réalisé en région.

Monsieur PEZZIN est étonné qu'il soit possible d'extraire ces données.

En effet, prenant l'exemple d'Admission Post-Bac, les jeunes qui ont formulé des vœux n°1 ont pu ne pas être classés par l'établissement d'accueil du fait de leurs résultats et cela en dépit de la capacité d'accueil.

Les établissements descendent très bas dans la liste de dossiers classés. Pour autant les classes ne sont pas remplies.

Par ailleurs, dans le dispositif Affelnet, les jeunes qui n'ont pas obtenu le vœu n°1 ont pu obtenir un vœu n°2. Le système comporte également un nombre de points établi selon les notes de 3^{ème} et la motivation.

**** Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'une colonne supplémentaire comportant le volume horaire affecté soit ajoutée au tableau récapitulatif des enseignements facultatifs.**

Il informe que la DGER va lancer une enquête complète sur la mise en œuvre des enseignements facultatifs et les moyens qui y sont consacrés.

Monsieur PEZZIN met en avant que l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire propose un grand nombre de sections européennes et qu'il est hors de question de lâcher sur cet engagement régional.

Quant aux enseignements facultatifs, ils sont également en nombre important dans la région.

Monsieur CHASSAGNETTE se réjouit que les équipes précédentes de la DRAAF aient fait ce choix et que les volumes dédiés aux sections européennes aient pu être sanctuarisés dans la base solide de la DGH.

Monsieur PEZZIN constate qu'à l'époque d'autres régions ont choisi d'ouvrir des formations au détriment des enseignements facultatifs. Il ajoute qu'en région Centre-Val de Loire, on peut se réjouir de ne pas avoir à gérer la problématique des sections à petits effectifs, ce qui ne nécessite pas d'opérer un choix de ce type.

**** A la lecture du tableau des HSE attribuées dans le cadre des dispositifs d'individualisation pour l'année scolaire 2017-2018, Monsieur CHASSAGNETTE demande que soit communiqué aux membres du CTREA le tableau récapitulatif des heures « HSE Individualisation » consommées pour l'année scolaire 2016-2017.**

Il souhaiterait que la présentation des HSE allouées aux dispositifs d'individualisation pour l'année 2017-2018 fasse apparaître le comparatif entre les demandes formulées par les établissements et les heures prévisionnelles réellement attribuées.

Monsieur PEZZIN répond que ces documents seront transmis par mail - avec les éléments complémentaires demandés plus avant.

Répondant à l'interrogation de Monsieur CHASSAGNETTE, Monsieur PEZZIN précise que le volume est fixé pour l'année scolaire et qu'il est fort peu probable qu'une enveloppe complémentaire soit ventilée en cours d'année.

**** Monsieur CHASSAGNETTE questionne ensuite sur la mise en application de la note de service « expérimentation pédagogique » et dénonce l'incongruité des crédits alloués dans ce cadre au niveau national.**

Monsieur LE-MOIGN rapporte que le LEGTA de Vendôme a travaillé à un projet d'expérimentation pédagogique mobilisant une centaine d'heures HSE.

Monsieur PEZZIN n'a pas connaissance de ce projet. Il propose de vérifier si le service a reçu le dossier et de revenir vers l'établissement.

Concernant le volet « création d'emplois », Monsieur CHASSAGNETTE signale la situation inconfortable de 2 enseignants contractuels en économie au LEGTA de Chartres et au LPA de Beaune-la-Rolande qui sont affectés sur des postes à temps incomplet.

Monsieur PEZZIN connaît précisément la situation particulière de ces personnes. Il explique que les situations spéciales (changement de quotité de temps de travail, prolongation de congé maladie, nominations de personnels...) qui se produisent pendant l'été et la réalité des structures peuvent venir déséquilibrer le prévisionnel.

Le SRFD essaie de gérer au mieux ces situations parfois bancales, avec l'objectif d'ajuster l'année suivante.

** Monsieur CHASSAGNETTE voudrait caler une méthode de travail avec la DRAAF. Pour étudier la *dotation VATLS* - personnels non enseignants de Vie scolaire, Administratif, Techniciens, de Laboratoire et de Santé.

Il relate qu'après l'été, la position de la DGER, en la personne de Monsieur Jean-Luc TRONCO, a invité à des échanges en CTREA - comme le prévoient les notes de service de février 2016.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend les réserves que le SRFD peut émettre, notamment du fait de ne pas disposer des outils. Néanmoins, il souhaite qu'un échange puisse s'instaurer dans cette instance sur ce point.

Monsieur PEZZIN explique que la DRAAF ne dispose d'aucun repère de calcul et n'a pas de lecture sur les « sous » ou « sur » dotations des personnels administratifs des établissements. Il rapporte que dans le cadre des échanges DRAAF - équipes de direction des établissements, les besoins sont remontés et un positionnement est arrêté. C'est dans ces conditions que le poste d'infirmière a été créé au LPA de Montoire-sur-le Loir et au LPA de Blois.

Il fait observer que dans la majorité des situations, la DRAAF se heurte à la limite du plafond d'emplois et qu'au vu de ces éléments, les marges de manœuvre sont très minces.

Monsieur CHASSAGNETTE accorde que la rédaction de la note de service et les éléments qui sont communiqués aux SRFD ne sont pas satisfaisants mais il désire que le débat soit envisagé.

Monsieur PEZZIN n'est pas opposé à un échange mais ne sait pas ce qu'il pourrait présenter aux organisations syndicales dans la mesure où il ne dispose d'aucun élément de suivi - tableau de répartition d'une dotation d'objectifs et une projection par établissement, par exemple.

** Monsieur CHASSAGNETTE demande si les *moyens de remplacement sont accordés pour les 6 enseignants stagiaires*.

Monsieur PEZZIN répond par l'affirmative.

Il expose que le SRFD doit gérer une enveloppe globale de « moyens de remplacement ». Cette année, la situation est extrêmement tendue car l'enveloppe était consommée au mois de septembre. Des moyens supplémentaires ont été délégués par la DGER.

Monsieur PEZZIN explique que la difficulté n'est pas tant le remplacement de ces enseignants stagiaires que le fait de respecter le cadre réglementaire imposé (pas d'heures supplémentaires, pas de fonction de professeur principal, pas de classe d'examen...). L'exercice s'est révélé compliqué dans certains établissements et certaines disciplines.

** Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le devenir de la ligne « *CAS pension* ».

Monsieur PEZZIN répond que cette ligne est en réduction constante. Il rapporte que la DGER a décidé que cette ligne serait exclusivement versée au CFA/CFPPA de Tours-Fondettes.

Il souligne que ce n'est pas pourtant l'établissement le plus en difficulté de la région. Il rapporte qu'en effet, 2 personnels affectés sur postes gagés sont en arrêt maladie au CFA/CFPPA de Bourges-Le Subdray et que l'établissement doit continuer de payer les salaires et le CAS pension des personnels en arrêt mais aussi les salaires et les charges afférentes des personnels recrutés en remplacement.

En ce qui concerne l'évolution des postes gagés, Monsieur PEZZIN expose que la DRAAF n'a pas de politique incitative pour que les personnels sur postes gagés demandent un transfert sur un poste en formation initiale scolaire.

Il invite, en revanche, les personnels intéressés de se manifester rapidement, pour que la DRAAF puisse faire un fléchage en priorité.

6. Préparation de la rentrée scolaire 2018 - évolution des structures pédagogiques

Monsieur CHASSAGNETTE questionne sur le calendrier de présentation des demandes d'évolution des structures. En effet, habituellement, un groupe de travail issu du CAEN était réuni début juillet. Cela n'a pas été réalisé cette année.

Monsieur PEZZIN explique qu'en la matière, c'est le Conseil régional qui fixe le calendrier.

Il rapporte que l'équipe en charge de ce dossier au Rectorat a été restructurée.

Par ailleurs, il a ressenti les tensions en début d'année civile entre le Conseil régional et le Rectorat du fait de l'absence complète des ouvertures programmées en raison de la non-attribution des moyens par le Ministère de l'Education nationale.

Monsieur PEZZIN expose que la commande passée aux établissements a été de travailler en cohérence avec les moyens. S'il ne leur a pas été demandé de « se brider », la DRAAF a suggéré aux établissements de s'inscrire dans « le champ du possible ».

Monsieur CHASSAGNETTE ne comprend pas que certaines propositions d'évolution des structures présentées et classées l'année dernière aient disparu. C'est le cas pour la 2^{nde} Pro du Bac Pro Aménagements Paysagers du LEGTA de Chartres, pour le CAPa Services aux personnes et aux Territoires au LEGTA de Châteauroux et pour l'option européenne en 2^{nde} GT du LEGTA de Vendôme.

Il demande que la DRAAF mesure la perception par les équipes de ces absences de demandes d'évolution des structures.

Madame BONHOURS relate que le moratoire sur la filière « services » engagé par le Conseil régional, il y a quelques années est toujours actif, ce qui explique le non-dépôt de dossier au LEGTA de Châteauroux.

Monsieur CHASSAGNETTE pointe le décalage entre les orientations nationales de l'enseignement agricole et les choix du Conseil régional. Il mentionne l'idée développée dans le 6^{ème} Schéma national des formations de l'enseignement agricole d'apporter une vigilance à l'ouverture de formations dans la filière services dans l'enseignement agricole public dans les départements dans lesquels elle n'est pas présente.

Monsieur CHASSAGNETTE mentionne également le moratoire fixé par la DRAAF quant au refus de développement de nouveaux BTSA Aménagements paysagers, alors que l'on voit reflourir une demande d'ouverture au LPA de Beaune-la-Rolande.

Il interroge sur les multiples demandes d'évolution des structures présentées par l'enseignement agricole privé.

A ce sujet, Monsieur PEZZIN constate une amorce de cohérence et de coordination au niveau régional pour l'enseignement agricole privé temps plein.

Ce n'est pas le cas pour le réseau des MFR dont les demandes sont multiples et désordonnées. Monsieur PEZZIN pense que cela est défavorable pour ces structures car ces demandes démultiplient les petites sections et ne donnent pas de lisibilité au dispositif.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur la date de verbalisation de l'avis de la DRAAF et du Conseil régional.

Monsieur PEZZIN répond que pour la partie « formation par apprentissage », c'est le Conseil régional qui pilote et qui rendra un avis.

Monsieur CHASSAGNETTE demande à ce qu'une réunion d'échange et de présentation du positionnement de la DRAAF sur les demandes d'évolution des structures pédagogiques pour la rentrée 2018 soit organisée avant le CREA et avant le CAEN pour échanger sur ces différents points.

La date du lundi 6 novembre 2017 - à 16h - à la DRAAF - est arrêtée.

Monsieur CHASSAGNETTE se déclare surpris que les représentants des personnels au CTREA découvrent les évolutions de structures pédagogiques - ou plutôt l'absence de demande d'ouverture, alors qu'ils n'en ont pas été informés au sein de leurs établissements.

Monsieur PEZZIN redit qu'il n'y a pas eu de consignes particulières de ne pas faire de demande d'ouverture. Les établissements ont cherché à rationaliser les demandes.

Il indique par ailleurs que la DRAAF est attentive à pouvoir profiter de toutes les opportunités qui peuvent s'offrir, comme cela a été le cas pour l'ouverture du BTSA Technico-commercial au LPA d'Amboise.

Il rappelle que la phase de dynamique engagée par la rénovation du Bac Pro est passée.

Pour autant, il ne s'agit pas d'analyser la carte des formations de la rentrée 2018 comme un enseignement agricole en « voie d'extinction ».

Monsieur CHASSAGNETTE déplore que l'on doive se contenter d'un maintien. Il craint vivement que l'on se retrouve dans une situation de « réduction de la voilure » et de « fermeture des petites sections ».

Monsieur PEZZIN expose que l'offre de formation a été réorganisée au moment de la mise en œuvre du Bac Pro 3 ans. On se trouve maintenant dans une tranche de « maintien et d'ajustement des moyens » Il n'a pas l'impression qu'en région Centre-Val de Loire, on étudie une « réduction des structures ».

Monsieur LE-MOIGN et Monsieur CHASSAGNETTE interrogent sur le scénario envisagé si une section d'un établissement se trouvait dans une situation de recrutement difficile.

Monsieur PEZZIN redonne le cadre du fonctionnement d'un établissement et de l'élaboration des projets d'établissement : les demandes d'ouverture de structures de formation ne sont pas l'essence des projets d'établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE partage le fait que les projets d'établissement ne se résument pas à l'évolution des structures. Il constate cependant que des difficultés de recrutement peuvent rapidement fragiliser un établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE pense que les établissements se sont auto-censurés en se disant que ce n'était pas utile de construire des projets d'évolution des structures dans la mesure où aucun moyen ne pourra être alloué.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette qu'il n'y ait rien à classer en priorité.

Monsieur PEZZIN conforte la remarque : en formation initiale scolaire, il n'y a quasiment pas de projet d'évolution des structures à classer.

En apprentissage, Monsieur CHASSAGNETTE fustige la demande déposée par le CFA de Tours-Fondettes en partenariat avec un centre de formation privé en vue d'ouvrir un CAP Fleuriste. Il dit que « ce centre privé veut clairement profiter de la notoriété du CFA public pour se positionner ».

Il rapporte que le chef d'établissement a clairement fait savoir qu'il s'agissait de développer un CAP d'excellence.

Il détaille à quel point ce projet est à l'opposé de celui déposé par le LPA de Blois en formation initiale scolaire et qui s'inscrit dans le développement des territoires et l'accueil de jeunes en difficultés scolaires.

Le Conseil régional va devoir faire un choix de société.

Monsieur CHASSAGNETTE espère vivement que la DRAAF portera le projet du LPA de Blois. L'équipe de l'établissement s'est fortement mobilisée et a approfondi plus loin le travail d'analyse d'opportunité du dossier.

Monsieur CHASSAGNETTE est étonné que la demande de relèvement du seuil du BTSA GEMEAU apparaisse dans la liste des demandes d'évolution de structures. Il ne s'agit pas en effet d'une « structure » au sens strict du terme.

Monsieur PEZZIN confirme qu'il ne s'agit pas de structures. Cependant, l'Education nationale présente au Conseil régional toutes les demandes d'évolution des seuils.

La DRAAF souhaite donc informer le Conseil régional des demandes formulées en ce sens par les établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE constate à regret les offensives permanentes des demandes d'ouvertures de formation par le réseau des MFR de l'Indre-et-Loire : BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux (BTSA DATR) à la MFR d'Azay-le-Rideau, BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise Agricole (BTSA ACSE) à la MFR de Noyant-de-Touraine, Bac technologique STAV à la MFR de Tours-Val de Loire.

Monsieur PEZZIN redit que ces demandes formulées de manière désordonnée desservent les établissements.

Il informe cependant que la DRAAF étudie la possibilité d'ouverture du Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH) à la MFR de Beaumont-lès-Autels sous réserve de la fermeture d'un support du Bac Pro CGEA.

7. Projets régionaux - Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) et Projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP) - 2017-2021

Madame BONHOURS rappelle que le PREA a été validé en CREA du 7 mars 2017.

Il comporte 5 axes stratégiques et 23 grands objectifs pluriannuels de travail

Comme il a été convenu, les objectifs sont déclinés en termes opérationnels par des fiches-actions qui concrétisent les projets à conduire.

Les actions prioritaires sont choisies en CREA.

Elle présente les propositions d'actions qui pourraient être développées pour cette année scolaire 2017-2018.

Celles-ci seront discutées et amendées.

2 actions porteraient sur

l'axe 1 - Un enseignement agricole ancré dans l'offre de formation régionale

- × Objectif 1 - Elaborer une carte des formations - générales, technologiques et professionnelles - adaptée aux besoins des acteurs du territoire

- × Objectif 4 - Communiquer sur l'enseignement agricole

Elaboration de la plaquette IAA, élaboration de la plaquette régionale de l'enseignement agricole, liens avec acteurs du Service Public Régional de l'Orientation - SPRO

Une action est engagée sur

l'axe 2 - Un enseignement agricole à l'écoute des besoins des filières professionnelles

- × Objectif 4 - Faciliter la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel

Il s'agit de réaliser un guide d'accompagnement de la visite en entreprise à destination des équipes pédagogiques. Madame BONHOURS précise que cette action est déjà engagée et que Monsieur Etienne COFFINEAU participe aux groupes de travail au titre du CHSCT-REA.

Une autre action pourrait porter sur

l'axe 3 - Un enseignement agricole offrant des cursus de qualification supérieurs longs

- × Objectif 2 - Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur
Accompagner des étudiants issus de Bac Pro inscrits en BTSA et développer l'information sur les poursuites d'études - en envisageant un conventionnement avec l'université.

Une action portera sur

l'axe 4 - Des exploitations agricoles et des ateliers pédagogiques qui produisent et transforment autrement, expérimentent, innover et transfèrent

- × Objectif 1 - Consolider la mission pédagogique des exploitations agricoles et des ateliers pour la mise en place de l'agro-écologie et du Plan « EPA - Enseigner à produire autrement »
Il s'agira de s'emparer du bilan « à mi-parcours » du plan « EPA » et de valoriser les pratiques innovantes des établissements notamment via le réseau des référents « agro-écologie ».

3 actions pourraient être retenues au titre de

l'axe 5 - Un enseignement agricole qui participe activement à l'insertion scolaire, à l'insertion sociale et à l'insertion professionnelle

- × Objectif 1 - Favoriser l'accueil et la réussite de tous les publics
Il s'agit de finaliser le guide d'accompagnement des établissements pour l'accueil des jeunes en situation de handicap et une formation d'accompagnement à la prise en main de ce guide.
- × Objectif 6 - Accompagner les établissements dans l'ouverture à l'espace européen et à l'international
Madame BONHORE liste les projets Erasmus + et le projet de mobilité académique « projet Quake ».
- × Objectif 8 - Agir sur le climat scolaire
Madame BONHORE explique que plusieurs établissements (LPA de Beaune-la-Rolande, LPA de Chambray-lès-Tours, LEGTA de Vendôme, LPA de Blois et CFA du Loir-et-Cher, LPA d'Amboise et LEGTA de Chartres) sont engagés dans le processus et l'accompagnement « ancrochage - climat scolaire » impulsé par la DGER.
Un séminaire régional sera organisé sur cette thématique début 2018.

Madame BONHORE invite à échanger sur ces propositions d'actions. Elle précise qu'il s'agit de pointer quelques actions « phares » qui pourront d'ailleurs avoir un caractère pluriannuel.

Monsieur CHASSAGNETTE se dit étonné de la méthode choisie pour présenter les actions retenues. Il a, en effet, souvenir d'avoir associé de manière importante dans l'échange lors de la mise en œuvre des précédents PREA et PSEAP.

Il demande que pour le prochain CREA, ces propositions soient formalisées sous forme de fiches détaillant le contenu de l'action et les objectifs à atteindre.

Il souhaite que la pluri-annualité d'une action soit clairement affichée.

Madame BONHORE redit qu'il s'agit de propositions mises à la discussion et qu'il est prévu des fiches-actions qui préciseront de manière explicite les actions envisagées, les conditions de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite également « jointer » avec le PSEAP.

Il prend l'exemple des Licences Pro (axe 3 - objectif 2 du PREA). Les membres du CTREA souhaitent que cette action soit approfondie pour les établissements publics.

De la même façon, s'agissant du point « agro-écologie » (axe 4 - objectif 2 du PREA) qui n'a pas été cité, les membres du CTREA souhaitent qu'une action spécifique soit mise en place pour les EPLEFPA.

Monsieur CHASSAGNETTE ne veut pas se contenter d'un inventaire des actions mises en place par les établissements. Il demande, en effet, que l'action de renforcer les relations avec les organismes de recherche et de développement soit retenue.

Madame BONHORE explique que les actions qu'elle vient de présenter pourraient être celles retenues au titre du PREA. Elles seront présentées pour validation en CREA.

Le PSEAP, en cours de rédaction, s'intègre dans le PREA.

Il est bien entendu, que certaines actions seront approfondies dans le cadre du PSEAP ou que des actions spécifiques à l'enseignement agricole public seront envisagées dans le cadre du PSEAP. Cela reste à définir.

Monsieur CHASSAGNETTE ajoute également qu'il faudra prévoir dans les priorités retenues, un point spécifique pour les établissements publics sur la partie « handicap ».

Par ailleurs, il demande d'investir de manière plus appuyée, la thématique de la lutte contre les discriminations (ethniques, religieuses ou liées à l'orientation sexuelle, égalité femme-homme) de l'axe 5 - objectif 8.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne la nécessité d'établir un suivi de la mise en œuvre du « plan 100% citoyen » dans les établissements.

Monsieur GIDELLE regrette qu'il n'y ait pas d'actions portant sur le « vivre ensemble » et l'engagement citoyen.

Monsieur CHASSAGNETTE demande à ce que les critères d'évaluation figurent dans les fiches-actions.

Le chantier des « critères d'évaluation » des actions n'a pas été amorcé dans les groupes de travail. Il rappelle les différentes méthodologies retenues pour les 2 précédents PREA. Celles-ci n'étaient pas satisfaisantes et il se refusera à les reproduire.

Il se réjouit qu'une batterie d'actions à engager soit envisagée.

Il invite vivement à définir un tableau de bord qui permette un suivi simple mais efficace pour chaque action.

Madame BONHORE confirme que l'idée est de convenir de quelques indicateurs fonctionnels qui apparaîtront sur chaque fiche.

Monsieur GIDELLE demande que les classes de DIMA ne soient pas oubliées dans les actions mises en œuvre.

Rebondissant sur ce propos, Monsieur CHASSAGNETTE suggère de garder le prisme ouvert pour qu'aucun type et voie de formation ne se sente écarté.

8. Questions diverses

Monsieur PEZZIN propose de répondre aux questions diverses qui n'ont pas été traitées dans le déroulé de l'ordre du jour

- × ***conséquences des annonces gouvernementales sur les contrats aidés - CAE - des lycées agricoles publics de la région (état des lieux par service et solutions envisagées)***

Monsieur PEZZIN informe que la DRAAF a effectué un recensement au 31 Août 2017 : 75 personnes représentant 52 ETP sont concernées dans les établissements publics.

Il précise que les contrats d'Auxiliaire de Vie Scolaire-suivi du handicap - font l'objet d'un recensement spécifique et ne sont pas comptabilisés dans ce récapitulatif.

Parmi ces 75 personnes, 58 sont affectées aux missions « restauration, maintenance, ménage ».

Il complète en informant que pour les établissements privés (MFR + Temps plein), ce sont 46 personnes représentant 34 ETP.

Monsieur CHASSAGNETTE analyse le point de blocage qui va se faire jour dans les services techniques des EPLEFPA.

Il avertit que le SNETAP lira une motion en CREA.

Il sait que le conseil régional subit de plein fouet cette décision dont l'annonce avec effet immédiat a été brutale. Cette mesure apparaît dans le même pas de temps que la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités.

Monsieur CHASSAGNETTE dénonce le caractère violent pour les personnes concernées.

Il dénonce également le déni de reconnaissance de besoin en personnels pour assurer les missions assurées par les personnes recrutées en CAE.

Dans certains établissements, les CAE représentent la moitié des services de ménage ou de restauration.

Monsieur CHASSAGNETTE ne souhaite pas que les secrétaires généraux des établissements en tant qu'autorité fonctionnelle, se retrouvent à faire basculer le « service ménage » pour assurer le « service restauration ».

Monsieur CHASSAGNETTE sait que cela n'est pas propre à l'enseignement agricole. Il demande cependant au Ministre de l'agriculture de se positionner.

Monsieur PEZZIN propose de transmettre la motion que le SNETAP lira en CREA.

Monsieur CHASSAGNETTE précise qu'il ne s'agit pas de mettre mal à l'aise le Conseil régional qui accuse le choc de cette mesure. Il sait que le Conseil régional a pris en considération la dureté de ces métiers et a mis en place un dispositif d'accompagnement des personnels agents des lycées.

- * état des lieux sur les Auxiliaires de Vie Scolaire - AVS présents dans nos lycées (nombre d'AESH - Accompagnant des élèves en situation de Handicap et/ou contrat aidé par lycée)*
- * Perspectives de passage de supports CAE-CUI en AESH*

Monsieur PEZZIN indique qu'il n'y a pas eu de difficulté de reconduction ou de recrutement des 5 contrats aidés - AVS - représentant 3,72 ETP - des établissements publics.

Il précise que pour l'enseignement agricole dans la région, ce sont 24 personnes recrutées en CAE sur des missions d'AVS représentant 13,69 ETP.

Il confirme que l'enveloppe de crédits délégués sera abondée pour permettre le passage des personnes recrutées en CAE sur un support d'AESH - dès lors qu'elles remplissent les conditions.

Monsieur CHASSAGNETTE annonce que la DGER travaille actuellement sur la rédaction d'une convention cadre pour permettre un partenariat enseignement agricole - éducation nationale. Cela facilitera la création de contrats partagés et la professionnalisation des personnels affectés à ces missions.

Monsieur CHASSAGNETTE relate des dérives pratiquées dans certains établissements quant à l'annualisation du temps de travail des AVS. Il demande ce qu'il en est dans la région.

Monsieur PEZZIN confirme la difficulté de calcul du temps de travail des AVS. Il expose que dans la région, la méthodologie adoptée pour la délégation des crédits - est de caler le besoin d'accompagnement hebdomadaire sur un rythme annuel.

L'établissement a ensuite à charge de s'organiser pour utiliser le potentiel horaire non utilisé en accompagnement pour organiser les formations, concertations et autres activités liées.

- * développement d'une offre de formation continue au CFA du Loiret (mise en place à la rentrée 2017 d'une décharge horaire pour près d'un 1/3 temps d'un formateur en charge de la formation continue)**

Monsieur CHASSAGNETTE reprend les propos échangés lors du dernier CTREA - cf page 15 du compte-rendu.

Il explique que le CFA du Loiret propose une offre de formation continue dont le volume représente l'équivalent d'au moins un tiers d'ETP de formateur.
Pour l'année scolaire 2016-2017, pas moins de 12 stages ont été organisés avec un effectif moyen d'une dizaine de stagiaires.

Monsieur CHASSAGNETTE considère que cela n'est pas neutre dans le fonctionnement de l'établissement et du CFA.

Il s'interroge sur la perception que cela peut avoir dans le réseau des CFPPA au moment de la mise en place de form@terre.

Par ailleurs, les financeurs sont le CNFPT, le FASFEA ainsi que le Conseil régional.

Les représentants des personnels en CTREA ne comprennent pas le positionnement du CFA du Loiret.

Monsieur CHASSAGNETTE relate que Monsieur PEZZIN a été interpellé sur ce point lors du Conseil d'administration de l'EPLEFPA du Loiret.

Il souhaite que le SRFD s'approprie ce sujet.

Il précise que les représentants n'ont en aucun cas pour objectif d'affaiblir le CFA du Loiret.

Il alerte en revanche sur la charge de travail supplémentaire que cela peut représenter pour les formateurs du CFA qui doivent assurer ces cours pour adultes en plus de leur service.

Monsieur PEZZIN répond que comme il l'a déjà dit, la formation pour adultes est portée par les CFPPA tandis que la formation des apprentis est portée par les CFA.

Il ajoute que la DRAAF étudiera ce point de manière plus précise.

- * déclinaison dans les EPLEFPA de la région du « Plan 100% citoyen » bilan de l'année scolaire 2016-2017 et perspectives**

Madame BONHORE indique que la DRAAF a procédé à un recensement des actions relatives au « plan d'action 100% citoyen » dans les établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que le projet stratégique - plan d'action national prévoyait de réaliser un recensement annuel et une présentation des instances régionales de concertation.

Il souhaiterait qu'un vrai suivi régulier soit organisé.

Il relate que le SNETAP a saisi le Ministre pour connaître ses attentes quant à la mise en œuvre du projet stratégique.

Il rapporte à regret qu'au niveau de la DGER, les résultats du recensement effectué sont très approximatifs car la plupart des établissements n'ont pas répondu à l'enquête diligente.

Monsieur CHASSAGNETTE dit qu'il n'y a pas d'équivoque sur le fait que les établissements mettent en place des actions. Il n'est pas certain en revanche que le plan 100% citoyen ait été traduit dans les projets d'établissement.

Peu d'établissements ont présenté les projets propres à chaque établissement dans les Conseils d'administration.

Monsieur CHASSAGNETTE pointe l'enjeu fort de réinterroger les établissements sur ce qui est réalisé.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge également sur la formation des enseignants, des personnels d'éducation et de direction. Quelques actions sont mises en œuvre, est-ce suffisant ?

Monsieur PEZZIN confirme que les établissements ont mis en place des actions. Il concède que les établissements ont parfois valorisé des actions qui étaient déjà engagées sans pour autant les estampiller 100% citoyen.

Il propose de transmettre la fiche récapitulative établie pour la région Centre-Val de Loire.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'une fiche-action du PSEAP soit consacrée au suivi régulier des actions du plan « 100% citoyen » mises en œuvre dans les établissements.

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur PEZZIN remercie les membres de leur présence et leur souhaite un bon retour dans leurs établissements.

La séance est levée à 19h15.

Orléans, le 19 Octobre 2017

Le Président du CTREA



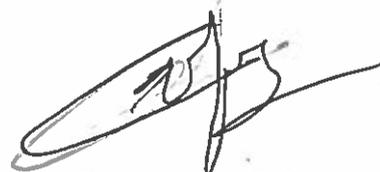
Jean-Roch GAILLET

Le Secrétaire
de séance



Odile WILLEMETZ

Le Secrétaire-adjoint
de séance



Richard LE-MOIGN